



Rapport du CNP pour l'an 2007

➤ Politique audiovisuelle et législation :

1. Au mois de janvier 2007, le renouvellement du contrat de concession de l'Etat luxembourgeois avec RTL, qui règle la question du service public en matière de télévision, a été chose faite. Plusieurs idées avancées par le CNP dans son étude sur le service public de 2006 ont été prises en considération lors de l'élaboration du contrat.

2. Après de longues négociations entre l'opérateur concerné, les ministères de tutelle et le CNP, RTL Télé Lëtzebuerg (à qui incombe aussi la mission de service public) a introduit à partir du mois de septembre 2007, et ce sur initiative du CNP, des sous-titrages français et allemand (en remplacement de la traduction simultanée française) lors de la rediffusion du journal télévisé.

Néanmoins, il reste que le Grand-Duché est un des rares pays de l'Union Européenne n'ayant pas encore légiféré en matière d'accès aux informations télévisées de base, alors que la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, récemment présentée à la signature, tout comme les textes européens en la matière, notamment la Résolution du Parlement européen du 17 juin 1988 concernant la langue des signes, préconisent cet accès pour tout un chacun.

3. En matière de surveillance des contenus des programmes sous licence luxembourgeoise, le CNP a été confronté à plusieurs dossiers de plaintes en rapport avec les jeux télévisés de certains opérateurs sous licence luxembourgeoise. Se basant sur cette expérience, le CNP a formulé des recommandations envers le gouvernement, qui est en train de réfléchir sur un cadre réglementaire en la matière.

➤ Education aux médias :

1. Dans le cadre de son engagement pour une valorisation de l'éducation aux médias, le CNP a lancé, auprès des jeunes lycéens, un projet de sensibilisation pour les contenus audiovisuels à risques touchant la violence, le racisme, la dignité humaine ou la protection des mineurs dans les médias audiovisuels. Le but était de réaliser des spots radio et/ou TV qui devaient rendre attentif le public aux dangers que peuvent véhiculer certains contenus audiovisuels et de développer chez les jeunes un esprit critique face aux médias.

Ce projet a été organisé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale sous forme d'un concours scolaire. Les élèves, ensemble avec les enseignants, ont concrétisé leurs idées dans des spots TV ou radio.

En juillet, les travaux ont été présentés au grand public par les élèves eux-mêmes lors d'une séance académique. D'autre part, ces spots ont fait partie de l'avant programme des salles de cinéma du Grand-Duché pendant une semaine.

2. Etant donné que le numérique a sonné le glas d'une certaine passivité du spectateur en matière de consommation audiovisuelle, le CNP a cru utile de créer un outil qui permet de guider le spectateur intéressé dans la jungle numérique ; avec l'aide de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), il a publié un document technique reprenant les expressions les plus fréquentes dans ce domaine.

➤ Engagements internationaux:

1. Le CNP a été représenté aux réunions bisannuelles de l'EPRA dont il est membre. Parmi les sujets discutés à Prague et à Sofia figuraient la nouvelle directive SVMA (directive sur les services de médias audiovisuels) et leurs conséquences pour les régulateurs.

2. Le président du CNP, M. Walter De Toffol a participé à la l'assemblée constituante du Réseau des instances francophones de régulation des médias, début juillet 2007 à Ouagadougou en Burkina Faso. A l'origine de l'initiative, on retrouve les CSA belge et français. Le réseau, qui regroupe les principaux pays de l'Afrique francophone, a pour objectif de créer un lieu de débats et d'échanges d'information sur les questions d'intérêt commun et de contribuer, dans la mesure des possibilités de ses membres, aux efforts de formation et de coopération entre ses membres.

3. En septembre 2007, le vice-président du CNP, M. Tom Krieps et la secrétaire du CNP, Mme Carole Kickert ont participé au colloque à l'occasion du 10^e anniversaire du CSA de la Communauté française de Belgique.

4. Le vice-président Tom Krieps a représenté le CNP à la 1^e réunion entre régulateurs des télécoms et des médias à Capri en octobre 2007. Le but était de réunir dans un même lieu les régulateurs des télécoms et des médias et de définir et d'encadrer le sujet de la convergence dans les secteurs respectifs.

Ce but a certainement été atteint en ce qui concerne le premier volet, puisque de nombreux pays européens ont des autorités nationales distinctes pour réguler les médias et le secteur des télécommunications, dont le Luxembourg et les Pays-Bas. De ce fait une réunion s'imposait si ce n'est que pour prendre contact et échanger des vues.

Nouvelle constitution du CNP:

Tous les cinq ans, les organisations les plus représentatives de la vie sociale et culturelle du pays désignent leurs membres au Conseil National des Programmes.

Lors de l'assemblée constituante récente, Tom Krieps, vice-président du CNP depuis juin 2002 et représentant du parti socialiste, a été élu président du CNP.

Claude Wolf, représentante du Conseil National des Femmes et Robert Soisson, délégué de la Coalition Nationale pour les Droits de l'Enfant, l'assistent en tant que vice-présidents et membres du bureau exécutif.

Outre le bureau exécutif, le bureau élargi, qui assure la gérance quotidienne des tâches du Conseil, se compose des membres suivants :

Jeannot Clement (UGDA), Patrick De Rond (Conférence Générale de la Jeunesse), Patrick Ernzer (Chambre de commerce), Guy Goedert (Union Luxembourgeoise des Consommateurs), Marc Hengen (Caritas), Jean Lammar (Parti démocratique) et Carlo Mulbach (Parti chrétien-social).